Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260605-44_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 44/26

Le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 29 mai 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres votants : 15
Présents : M. Ronan COUDRAIS, Maire, Mme Sylvie MONNIER, M. Jean-François CLAIRON, Mme Elodie HAMON, M. Yves PAPAIL, adjoints.
M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Nadia CHEKKAT, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, M. Alain MOREL, Mme Florence PAVOINE, Mme Véronique BOUGEARD, Mme Gwendolyne BOULOT, M. Lucien COMBES, M. Jean-François COUROUSSE
Pouvoir : Solédane MOREL à Sylvie MONNIER,
Secrétaire de séance : Sylvie MONNIER

****

OBJET : PERISCOLAIRE – REGLEMENT CANTINE GARDERIE 2026-2027

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse.

Madame Sylvie MONNIER, adjointe, préconise au conseil municipal de revoir le règlement de la cantine et de la garderie pour la prochaine année scolaire.

En effet il est proposé d'ouvrir l'accès du restaurant scolaire aux enfants de moins de 3 ans avec une période d'essai de huit repas pour évaluer si l'enfant est assez autonome pour se déplacer sans assistance et manger seul.

Il est également prévu une modification de la présentation des modalités d'annulation de repas.

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE MODIFIER** le règlement de la cantine et de la garderie, tel que proposé, pour l'année scolaire 2026-2027

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR ……..	15
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 10 juin 2026
- De l'affichage le : 10 juin 2026